

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
d'une étude d'impact
Article R.122-3 du Code de l'Environnement**

Rubrique visée : 6° - Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.

Dévoisement de la route du chemin du Camp (dite « route des carrières) sur la commune
d'ALBON (26)

Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes Rhône-Valloire
Le Creux de la Thine
26 140 ALBON

Réalisation :

AMÉTEN
300 avenue des Papèteries
Espace Bergès – LANCEY
38190 VILLARD-BONNOT

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Dévoisement de la route du chemin du Camp - ALBON (26)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières	Le projet prévoit le dévoiement de la route du chemin du Camp sur environ 1,2 km
d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet global de remise en état de la carrière Delmonico-Dorel (arrêté préfectoral en date du 24/07/2008) prévoit la création d'un parc public de sports nautiques, de pêche et de loisirs occupant tout l'espace disponible compris entre l'autoroute A7 à l'est, l'aérodrome de Saint-Rambert-d'Albon à l'ouest, la RD 301 au nord et la rivière l'Argentelle au sud (excepté la plate-forme ASF inscrite au nord-est de cet espace). Le parc comprend deux sites séparés par la route du Chemin du Camp à l'intérêt structural et paysager : à l'ouest un vaste plan d'eau allongé voué aux sports nautiques, à l'est un plan d'eau pour la pêche et les loisirs. La route est la ligne de partage des usages de l'ensemble du parc. L'accès aux différents sites se fait par deux rampes de part et d'autre de la route. Au bas de la carrière, un accès par tunnel est conservé pour le passage des piétons d'un site à l'autre, sous la route du Chemin du Camp.

La mise en oeuvre de ce projet passe par la réfection de la route du camp sur environ 2 km, avec un dévoiement prévu sur 1,2 km.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à maintenir la circulation des engins de la carrière tout en anticipant la vocation future du site dédiée aux loisirs nautiques.

"Le projet prévoit le déplacement de la route du Chemin du Camp dans son tronçon sud (entre la voie d'accès actuelle de la carrière et l'Argentelle d'une vingtaine de mètres vers l'est et l'abaissement d'une douzaine de mètres (à la cote 140 m NGF). Cette modification conserve les objectifs du POS voulus pour le chemin (linéaire d'ailleurs accentué par les alignements d'arbres et desserte du parc aménagé) tout en améliorant l'accessibilité des lieux aux deux sites et en offrant une perspective visuelle privilégiée sur les deux plans d'eau en raison d'un rapprochement des aménagements tout en restant en situation dominante" (extrait de la convention du 20 avril 2007 pour le déplacement de la voirie communautaire entre la commune, la CCRV et la SAS Delmonico-Dorel)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Conformément à la convention de 2007, l'entreprise Delmonico-Dorel réalisera, dans le cadre de ses activités, la plateforme destinée à supporter la nouvelle voirie objet du présent formulaire. La Communauté de Communes Rhône-Valloire réalisera le revêtement et les ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le projet permettra le trafic de tout type de véhicules, notamment des poids lourds de la carrière jusqu'à la fin de son exploitation (2038).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
- Dossier de Déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur du dévoiement de la route _____ environ 1 200 m	mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route du Chemin du Camp
26 140 ALBON

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 4 ° 49 '55,5" E Lat. 45 ° 15 '15,1" N

Point d'arrivée : Long. 4 ° 49 '53,5" E Lat. 45 ° 14 '46,1" N

Communes traversées :

ALBON (26)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

/

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet vise à permettre la desserte et la mise en valeur du site futur tout en maintenant la continuité fonctionnelle de la circulation actuelle.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation des sols au droit du projet est constituée de la carrière Delmonico-Dorel.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols (POS) d'Albon approuvé le 20/10/1998. Dernière modification le 7/09/2009

Le secteur du projet est situé au niveau de la zone suivante :

- NcC : Zone naturelle dans laquelle les carrières sont autorisées

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune dispose d'une carte de l'aléa inondation du Bancel et de l'Argentelle. Bien que proche, la zone du projet n'est pas concernée par l'aléa inondation du cours d'eau de l'Argentelle.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 2,5 km à l'Est du SIC "Affluents rive droite du Rhône" (n°FR8201663). Il n'y a pas de relation écologique entre ces 2 sites.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est celui des ruines de l'ancien château d'Albon et ses vestiges archéologiques (identifiants : 002MH01 et 0023002), à environ 3 km à l'Est du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La future voie se situera jusqu'à 12 m plus bas par rapport au terrain naturel actuel. Toutefois, les déblais nécessaires seront pris en charge par l'entreprise de carrière dans le cadre de ses activités.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas concernée par l'aléa inondation du cours d'eau de l'Argentelle situé à quelques dizaines de mètres au sud.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le classement sonore de l'autoroute A7 (catégorie 1). De plus, il se situe dans une zone de carrières et à proximité d'un aérodrome, sources de bruit. Il n'y a pas d'habitations à moins de 400 m du projet
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des vibrations très ponctuelles peuvent être provoquées lors de la phase travaux, notamment pour les terrassements.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités liées aux carrières peuvent localement engendrer des vibrations.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le site, comme l'ensemble du secteur, est concerné par la pollution lumineuse de la vallée du Rhône.</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Comme il ne s'agit pas de la création d'une voie nouvelle, mais du dévoiement d'une voie existante, le projet n'induit pas d'augmentation de trafic par rapport au réseau routier actuel. A ce titre il n'engendre pas de rejets polluants supplémentaire dans l'air</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les eaux pluviales de voirie seront collectées par un système de noues, avec infiltration dans le sous-sol (sous la chaussée)</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation du projet s'inscrit dans un contexte déjà fortement marqué par les activités humaines, avec des enjeux jugés faibles (zone de carrière, talus).

La Communauté de Communes Rhône Valloire a fait réaliser en 2011 une analyse environnementale du projet pour la définition de mesures à mettre en place pour la prise en compte de l'environnement dans la réalisation du projet.

Une étude d'impact n'apporterait pas d'éléments nouveaux, il n'est par conséquent pas nécessaire d'en réaliser une.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Alban

le,

2 aout 2013

Signature

**Pour le Président, par délégation,
Le Vice-Président,**



Annexes obligatoires

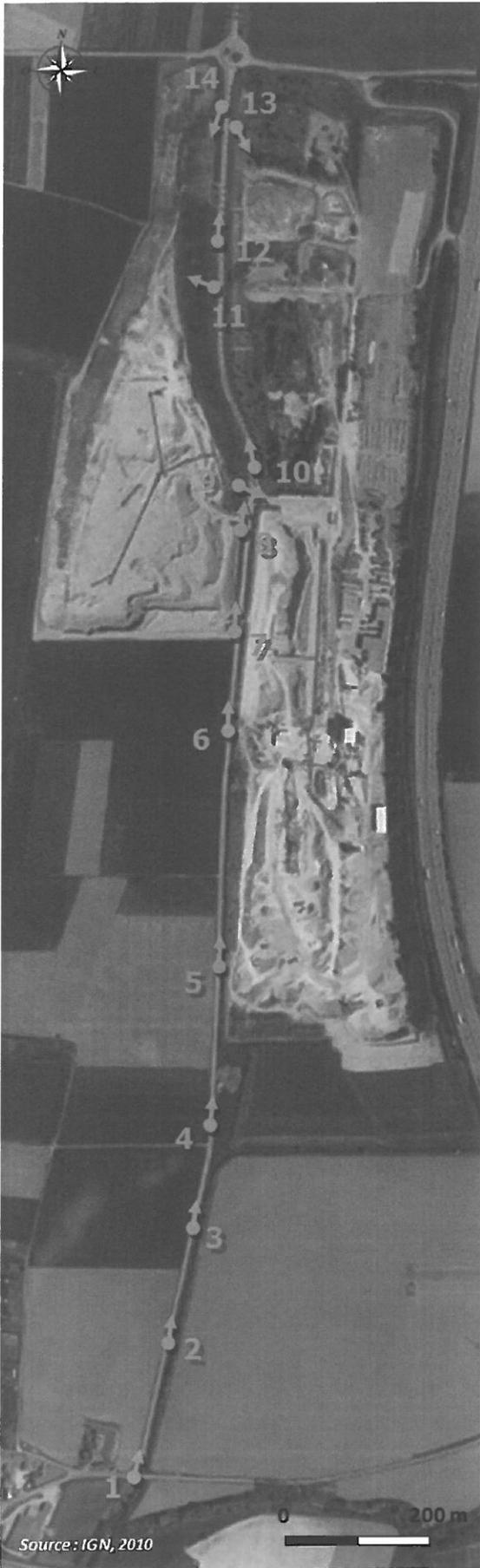
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



Date de prise de vue des photos : février 2011



Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 4



Vue 5



Vue 6



Vue 7



Vue 8



Vue 9



Vue 10



Vue 11



Vue 12



Vue 13

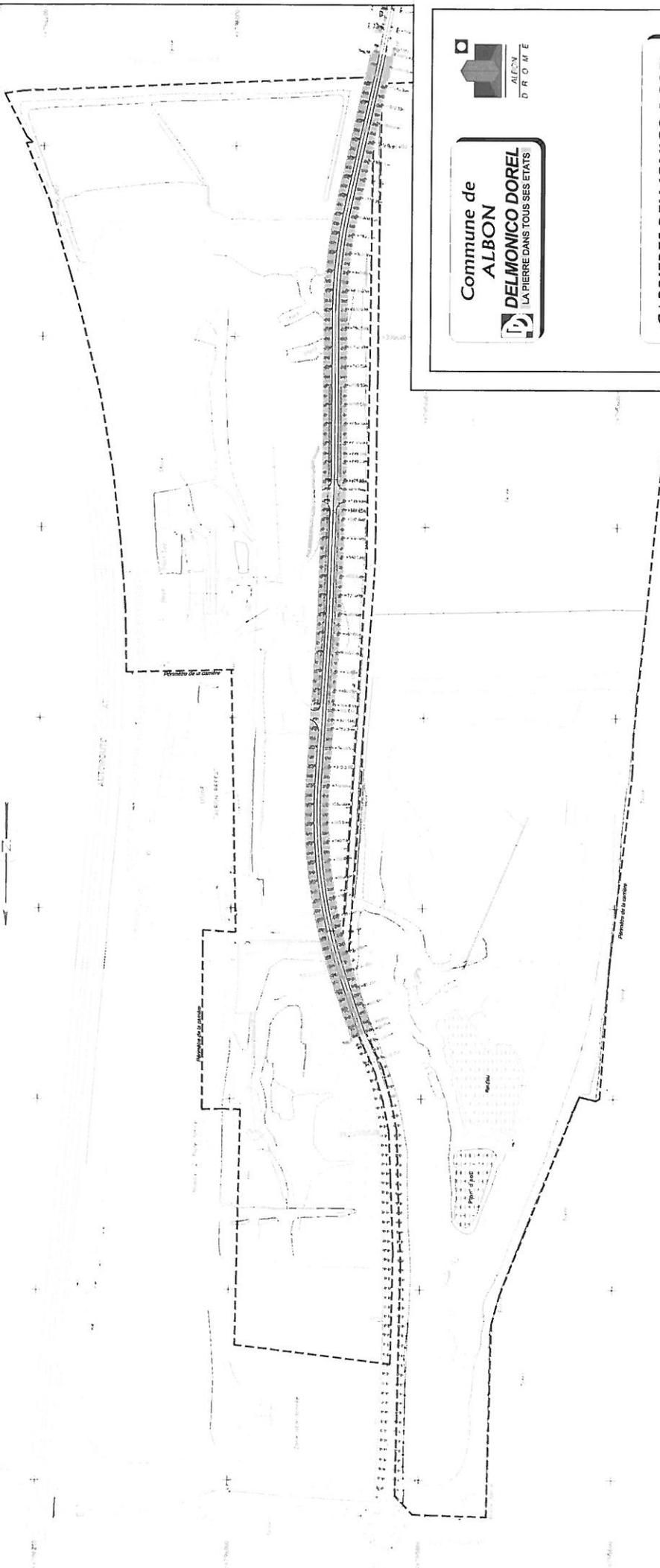


Vue 14

Annexe 4 : Plan du projet

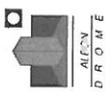
Plan du projet actuel en phase APS

Projet
Mai 2013
Echelle 1/2000



LEGENDE
Zones d'implantation
BORNE ODE
Périmètre

Commune de
ALBON
LA PIERRE DANS TOUS SES ETATS



CARRIERES DELMONICO-DOREL
CARRIERE D'ALBON
Projet
Mai 2013

29 Mai 2013
Echelle 1/2000
Modifications

CONCEPTEUR BUREAU DETUDES
CABINET OUDOT ROUX
Géomètres-Experts Associés
57 Rue Camille 28140 ANNEVYRON
18 04 25 31 52 06
www.cabinet-oudot-roux.com
Tél. 04 25 31 52 06

29 Mai 2013
Dossier n° 13.04.3054

Approuvé par le Directeur d'exploitation Jacques BOUTARD

Date: 29 Mai 2013
Dossier n° 13.04.3054

CABINET OUDOT ROUX
Géomètres-Experts Associés
57 Rue Camille 28140 ANNEVYRON
18 04 25 31 52 06
www.cabinet-oudot-roux.com
Tél. 04 25 31 52 06

